



RYTHMES SCOLAIRES

Le décret a été publié au Journal officiel le 28 juin 2017

[Le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017](#) relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au JORF n°0150 de ce mercredi 28 juin 2017

Pour FORCE OUVRIERE, c'est clairement

OUI au retour pour tous à la semaine de 4 jours sur 36 semaines, sur tout le territoire national !

NON à des calendriers scolaires locaux définis par les mairies, allongeant l'année scolaire, réduisant les vacances !

Si ce décret ouvre la possibilité pour les communes qui le souhaitent de revenir à une semaine de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de 6 heures, ce qui a le mérite de séparer nettement le scolaire et le périscolaire et de mettre fin au mercredi matin, source de frais divers (trajets supplémentaires...) et de difficultés d'organisation pour les personnels (garde d'enfant...), pour autant **il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national.**

Avec le décret « Blanquer », le retour à la semaine de quatre jours **dépend du bon vouloir de la municipalité**, quand elle a la compétence scolaire, de modifier en ce sens l'organisation de la semaine scolaire ! C'est le cas de la municipalité de Marseille qui a déjà communiqué sur la reconduction de l'organisation scolaire actuelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, les maires conservent le pouvoir que leur ont donné les décrets Peillon/Hamon d'organiser la semaine scolaire et l'année scolaire à leur guise : ils peuvent **augmenter le nombre de semaines d'enseignement**, de 36 à 40 comme l'a suggéré le ministre.

Il n'y a de fait plus aucun cadre national. Ce serait à chaque commune, voire à chaque école ou groupe d'écoles, ses « rythmes » et son calendrier scolaire !

Le SNUDI-FO 13 invite tous les PE à poursuivre et multiplier les motions d'école, pétitions, pour :

- ▶ 4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines !
- ▶ Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation !
- ▶ Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire !

[Motion d'école](#)

[Pétition en ligne](#)

Modalités pour que la demande de retour à 4 jours sur 36 semaines puisse être traitée et validée par l'IA-DASEN pour la rentrée 2017

- 1/ Les conseils d'école extraordinaires doivent se tenir vendredi 30/06, lundi 3/07 ou mardi 4/07 au plus tard
- 2/ Le compte rendu du conseil d'école doit indiquer les présents et l'ordre du jour
- 3/ La question suivante doit être stipulée clairement : « Etes-vous favorables à une organisation du temps scolaire réparti sur 8 demies-journées en 4 jours selon les horaires suivants :
Lundi de 8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Mardi de 8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 – 13h30 à 16h30

Vote POUR = Vote CONTRE = Abstention = NPPV = »

4/ Envoyez à l'IA via l'EN, le compte rendu du conseil d'école

5/ Envoyez une copie à la Mairie + SNUDI FO 13

Le SNUDI FO soutiendra et défendra auprès de l'IA-DASEN toutes les demandes de conseils des maîtres et de conseils d'école pour le retour à la semaine des 4 jours sur 36 semaines.